



## Festival du Film de Montagne Regards d'Altitudes Barcelonnette – Vallée de l'Ubaye (France)

### Règlement du festival

#### **Article 1 – Objectif général**

L'association à but non lucratif « Horizon Montagne » organise la 7<sup>ème</sup> édition du Festival de films de montagne « Regards d'Altitudes » à Barcelonnette du 4 au 6 avril 2019.

L'objectif de cet événement est de proposer une programmation de films de montagne.

Cet événement comporte un volet compétition et un prix du public sera attribué à la fin du festival.

Le festival est ouvert aux cinéastes professionnels et amateurs.

#### **Article 2 - Thèmes**

Les films peuvent être des documentaires, des fictions ou des films d'animation, des courts ou longs métrages.

Les films proposés devront s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- *Escalade, neige, glace et sports de montagne*
- *Nature et environnement de la montagne*
- *Vie sociale, patrimoine culturel, économie et ethnologie en montagne*
- *Aventure, exploration, expéditions*

#### **Article 3 – Admissibilité des films**

Peuvent être inscrits tous les films dont le format de diffusion est du numérique. Pour les films n'existant que sur des supports physiques, merci de contacter l'organisation du festival.

Les films réalisés dans une langue étrangère devront être sous-titrés ou doublés en français pour être admissibles.

En dehors des films historiques, les films pour être admis ne doivent pas dépasser 2 années d'existence.

Si le film est sélectionné, le festival fera parvenir une fiche détaillant les contraintes techniques de la copie de diffusion.

Les auteurs, producteurs ou réalisateurs peuvent soumettre plusieurs films au comité de sélection. La durée des films n'est pas limitée.

#### **Article 4 – Inscription**

Les fiches d'inscriptions doivent être envoyées au comité de sélection **avant le 31 décembre 2018**. A cette inscription devra être jointe la copie du film selon les contraintes techniques énoncées dans l'article 5. Merci de nous envoyer dans la mesure du possible, la copie au format de diffusion lors de sa projection en salle lors du festival. Si le format ou la qualité diffère merci de nous en avertir à l'inscription.

Aucune inscription ne sera acceptée au delà de cette date.

La copie de sélection du film sera conservée par le festival pour ses archives.

Les films devront IMPERATIVEMENT être accompagnés de :

- 2 photos représentatives du film (300dpi minimum) dont la publication sera considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins du festival, notamment pour les affiches, cartes postales, dossiers de presse, dossiers de partenariat et tout autre support de communication à usage exclusif pour les besoins du festival (mentionner le crédit des photos).
- 1 synopsis avec une version résumée de 200 caractères MAXIMUM pour les besoins du programme
- Des éléments sur la disponibilité prévisionnelle du réalisateur (et/ou d'un protagoniste du film) pour être présent durant le festival pour présenter le film et participer à un temps d'échange avec le public
- 1 photo du réalisateur (avec mention du crédit photo)
- 1 Curriculum Vitae du réalisateur
- la fiche d'inscription dûment remplie

Ces informations pourront être publiées dans le programme ainsi que sur le site internet du festival ou sur tout support de communication propre au Festival. Ces documents resteront la propriété du Festival.

L'adresse d'expédition est :

**Association Horizon Montagne**  
**c/o Ciné-Ubaye**  
**Rue Henri Mercier**  
**04400 BARCELONNETTE**

L'inscription des films est gratuite et suppose l'acceptation du présent règlement.

En cas de sélection du film vous vous engagez à nous faire parvenir le film en format numérique comme énoncé dans l'article 5, un teaser pour la communication du festival ainsi qu'un court extrait de 30 secondes pour la presse ou la remise des prix.

#### **Article 5 – Copies de diffusion**

Si la copie de diffusion n'est pas la même que celle envoyée à l'inscription, le fichier définitif devra parvenir au festival **au plus tard le 20 février 2019.**

#### Normes des fichiers numériques :

Encapsulation : Mpeg4

Le fichier du film pour diffusion doit être fourni en HD 1920x1080 (soit en 25p, soit en 50i)

Video: codec H264

Audio: codec AAC

Débit maximum 20Mbs/s

(Attention: pas de ProRes -Format de montage Apple)

#### Moyens de transfert des fichiers :

- envoi par We Transfer
- Clé USB ou disc dur
- Carte SD
- DVD de données
- BluRay de données
- BluRay format Video non crypté

L'organisation du festival s'engage à vous renvoyer ce matériel par courrier dans les semaines suivant le festival.

### **Article 6 – Frais d'envoi**

Les frais d'envoi de tous les films inscrits, qu'ils soient ou non sélectionnés, sont à la charge des participants. Le festival prend en charge les frais de retours que le film soit sélectionné ou non.

### **Article 7 - Sélection**

La sélection et la programmation des films dans la compétition relève de la seule compétence du comité de sélection. Le comité de sélection annuel est désigné par le Conseil d'Administration de l'association « Horizon Montagne ».

Un mail de confirmation de la sélection ou non des films sera transmis à tous les candidats avant le 31 janvier 2019.

### **Article 8 – Obligations**

L'organisation du festival informe les réalisateurs que les films qui seront sélectionnés pourront être éventuellement diffusés à plusieurs reprises pendant la durée du festival ainsi que dans le cadre de projections scolaires (en journée) proposées aux élèves des sections montagne du lycée de Barcelonnette.

Le réalisateur sera informé de ces éventuelles diffusions.

Pour toute autre projection extérieure, un accord spécifique sera demandé au réalisateur.

Des extraits pourront être projetés à la télévision ou dans les salles de cinéma, ou pour tout autre besoin de promotion du festival, sauf opposition écrite et transmise à l'organisateur en même temps que le bulletin d'inscription.

Un extrait du film pourra être inclus dans le teaser promotionnel du festival, diffusé dans les salles, dans les lieux de promotion du festival et sur le site internet.

### **Article 9 - Représentation**

Les réalisateurs des films sélectionnés sont invités à venir présenter leur film lors des projections publiques, et ce dans la mesure du possible et dans les limites prévues par le comité d'organisation. Un stand pourra être mis à leur disposition à la sortie des salles pour la vente de leurs DVD et livres.

En cas de déplacement, le montant de la prise en charge des frais de route sera calculé suivant une estimation effectuée sur le site Mappy.

Le défraiement des réalisateurs et/ou protagonistes des films pourra être envisagé en cas de déplacement à Barcelonnette. Si vous arrivez par le train à Gap, une navette gratuite pourra être mise à votre disposition pour rejoindre le festival.

Tous les invités seront accueillis et hébergés par le festival du film Regards d'Altitudes. Pour les accompagnants, merci de contacter l'organisation du festival.

### **Article 10 – Prix du public et du jury (sous réserve)**

Les films sélectionnés rentreront en compétition pour obtenir le Prix du public. La création d'un prix du jury est à l'étude.

Des dotations matérielles ou financières pourront être attribuées. Les réalisateurs lauréats s'engagent à mentionner ce prix sur les supports de communication de leur film et éventuellement dans le générique de leur film.

Les courts métrages et les fictions ne rentreront pas en compétition.

### **Article 11 - Programmation**

L'horaire et le rythme de présentation des films sélectionnés seront effectués suivant des grilles de programmation établies par l'association Horizon Montagne sur la base des exigences d'organisation du festival.

Un même film pourra être diffusé plusieurs fois pendant le festival et dans des salles différentes.

### **Article 12 - Responsabilités**

La direction, tout en ayant le plus grand soin des films inscrits, décline toute responsabilité pour les dommages qu'ils pourraient subir en cours de route, ou pendant la représentation ou la période où ils seront entre ses mains. Les participants sont donc invités à assurer les films de façon adéquate.

**Article 14 - Engagement**

L'inscription des films implique l'acceptation de toutes les conditions établies par ce règlement.

-----

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter l'équipe du Festival :

[festivalfilmbarcelonnette@yahoo.fr](mailto:festivalfilmbarcelonnette@yahoo.fr)

Tél. : 04 92 81 33 91 – mob. 06 03 16 30 24

[www.festival-film-montagne.fr](http://www.festival-film-montagne.fr)

[facebook.com/RegardsDaltitude](https://www.facebook.com/RegardsDaltitude)